

PROGRAMME

JOUR 1 : LE MANS ■ REGION LYON ou VALENCE

Départ matinal de la région en direction du Sud est. Arrêt petit déjeuner libre sur autoroute et déjeuner en cours de route. Arrivée en fin d'après-midi à votre hôtel. Installation, dîner et nuit.

JOUR 2 : LYON ou VALENCE – AVIGNON – GRASSE

Petit déjeuner et route vers le sud de la France. Arrêt à **Avignon** et **visite guidée de la ville en bus OU en petit train**, suivi d'un petit temps libre selon horaire.

Déjeuner.

Continuation vers la Côte d'Azur, arrivée à **Grasse**. Installation dans les chambres. Réunion d'accueil et apéritif de bienvenue. Dîner et nuit

Jour 3 : GRASSE – EZE

Visite de **Grasse**, la vieille ville provençale, avec ses maisons de 4 ou 5 étages, ses rues étroites et tortueuses que relient des traverses, des fortes rampes ou encore des escaliers, forme un ensemble pittoresque. Grasse était depuis longtemps spécialisée dans la tannerie et la ganterie lorsque la mode, au XVI^e siècle, fut aux gants parfumés. C'est par ce biais que les grandes maisons de parfumerie virent le jour aux XVIII^e et XIX^e siècles et tiennent une place primordiale sur le marché mondial. Après une **visite commentée en petit train de la vieille ville, visite guidée d'une parfumerie** qui vous permettra de découvrir les différentes étapes de la fabrication d'un parfum. Retour au village vacances en petit train (pas de guide sur la 1/2 journée à Grasse).

Déjeuner à la résidence.

Direction **Eze**, pour la visite d'un des villages les plus visités de la Côte, perché sur son piton rocheux offre un panorama exceptionnel sur la Riviera. Des maisons médiévales, très bien restaurées, accueillent des ateliers d'artisans et d'artistes. **Visite du jardin exotique** situé sur les ruines de l'ancien château. Palette d'attraits pour découvrir les plantes, l'histoire et les traditions d'Eze avec vue panoramique sur la mer.

Retour au village vacances, dîner et nuit.

JOUR 4 : CARNAVAL DE NICE

Matinée libre pour une découverte de votre lieu de séjour.

Déjeuner au village vacances en fin de matinée.

En début d'après-midi, départ pour **Nice** pour assister à la célèbre **bataille de fleurs en places assises** avec son défilé de chars fleuris.

Dîner au restaurant à Nice (menu plat + dessert + 1/4 vin).

En soirée, vous assisterez au **corso carnavalesque illuminé**, dont le thème 2025 est « **Le Roi des mers et des Océans** ». Défilé aux flambeaux de chars et de grosses têtes en places assises.

Retour au village vacances et nuit.

PROGRAMME (SUITE)

JR 5 : FETE DES CITRONS MENTION

Départ en milieu de matinée pour la visite de l'exposition universelle de motifs en agrumes dans les jardins de **Biovès**.

Déjeuner au restaurant à Menton.

Le après-midi, vous assisterez au **corso carnavalesque de la Fête du Citron** sur le thème 2025 « Voyage dans les étoiles » en places assises : défilé de chars totalement décorés avec des oranges et des citrons.

Retour au village vacances, dîner et nuit.

JR 6 : ANTIBES – LES GORGES DU LOUP

Visite d'Antibes : la vieille ville est entourée de remparts édifiés par Vauban et, est devenue un foyer d'art contemporain grâce à Picasso qui y vécut longtemps. Selon vos désirs, balade sur le port Vauban et son quai des milliardaires, ou dans la vieille ville où vous pourrez visiter la cathédrale.

Déjeuner au village vacances.

Départ vers les **Gorges du Loup** : itinéraire vous amène tout d'abord à **Gourdon**, village médiéval très typique. En effet, Gourdon est perché en nid d'aigle dans un site exceptionnel à la pointe d'un éperon rocheux et offre un panorama unique de plus de 80km de côte. Vous pourrez flâner dans les petites rues de ce village et y découvrir son artisanat. Puis continuation vers les **Gorges du Loup**, vaste entaille dans les montagnes du pays grassois. Arrêt pour la **visite de la confiserie Florian**, qui perpétue la tradition en transformant les fruits et les fleurs de la région en délicieuses confiseries. Dégustation offerte.

Retour au village vacances, dîner et nuit.

JR 7 : GRASSE – CARCASONNE – REGION TOULOUSE

Petit déjeuner et route vers **Carcassonne**.

Déjeuner dans la région.

Visite libre de la cité classée Monument Historique au Patrimoine Mondial de l'Unesco avec les Tours Narbonnaises, la Basilique Saint Nazaire... Départ pour la région de Toulouse, installation à l'hôtel. Dîner et nuit.

JR 8 : REGION TOULOUSE – LE MANS

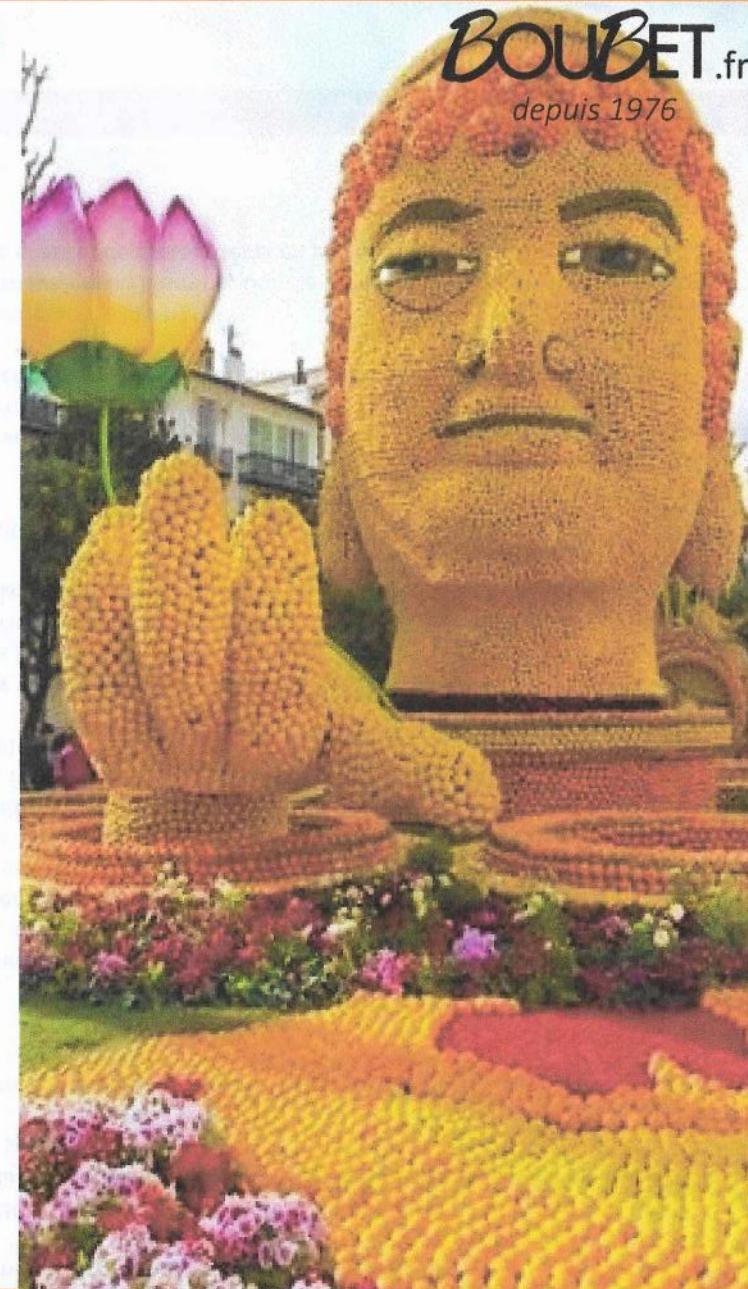
Petit déjeuner et trajet retour dans votre région avec déjeuner en cours de route. Arrivée dans la soirée.

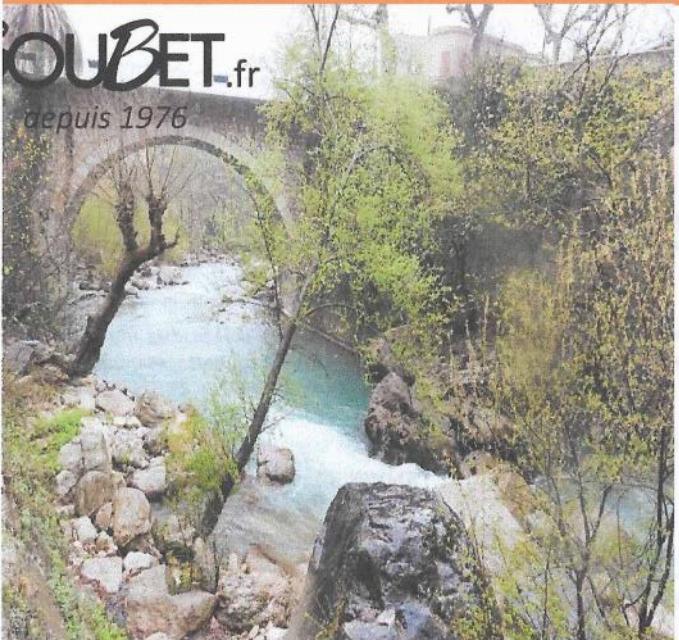
AVISES PRATIQUES des guides :

Prevoir des chaussures confortables. Il y a un temps de marche pour rejoindre le lieu des manifestations.

Un chapeau pour se protéger du soleil ou une cape de pluie en cas de mauvais temps peuvent être utiles

3 : L'ordre des visites est donné à titre indicatif, il pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques, des conditions de circulation et de l'état des routes, des événements et des manifestations locales des festivités ; le programme sera respecté dans son intégralité





du 18 au 25 Février 2026

base 30 à 34 personnes : **1582 €**

Le voyage comprend

- ✓ Le transport en autocar grand tourisme
- ✓ Le logement en hôtel 2*NL J1+J7 base chambre double et en village vacances du J2 au J6 base chambre double supérieur, 7 nuits
- ✓ La pension complète du déjeuner J1 au déjeuner J8
- ✓ La boisson base 1/4 vin aux repas et café uniquement aux déjeuners au village vacances
- ✓ Les excursions, visites, entrées mentionnées au programme dont les festivités en places assises
- ✓ Les services d'un guide accompagnateur local J3 au J6 (sauf matinée à Grasse)
- ✓ La taxe de séjour
- ✓ Les pourboires aux guides et conducteur (sur la base de 20 €/pers)
- ✓ Les assurances assistance, rapatriement, annulation, bagages « multirisques »

Le voyage ne comprend pas

- ✓ La chambre individuelle : 215 €/pers (maximum 10% de la capacité du groupe)
- ✓ Les boissons et repas non mentionnés ci-dessus
- ✓ Les pourboires et dépenses personnelles

Formalités

- ✓ Passeport ou Carte nationale d'identité obligatoire ne portant pas une date de validité dépassée

Validité des tarifs

Proposition établie en date du mois de juin, sur la base des informations connues à ce jour et garantie pour un cours du baril de pétrole brut inférieur ou égal à 600 USD/tonne et pour une parité 1€=1,15\$. Elle demeure sous réserve de disponibilité et du maintien du coût des prestations, carburant et taxes pour 2026*. Ces derniers éléments pouvant être réévalués conformément à l'article L.211-13, jusqu'à 20 jours avant la date de départ.

Conditions billetterie Nice et Menton : la commande des billets sera faite sur la base du contrat et le nombre exact devra être transmis par écrit avant le 20/11/2024. Le montant total des places réservées sera facturé à cette date et, toute réduction ou annulation après cette date sera dûe et non remboursable.

Confirmation

A la signature du contrat de vente accompagné d'un versement d'arrhes de 30 %. Solde 40 jours avant la date du départ.

RE

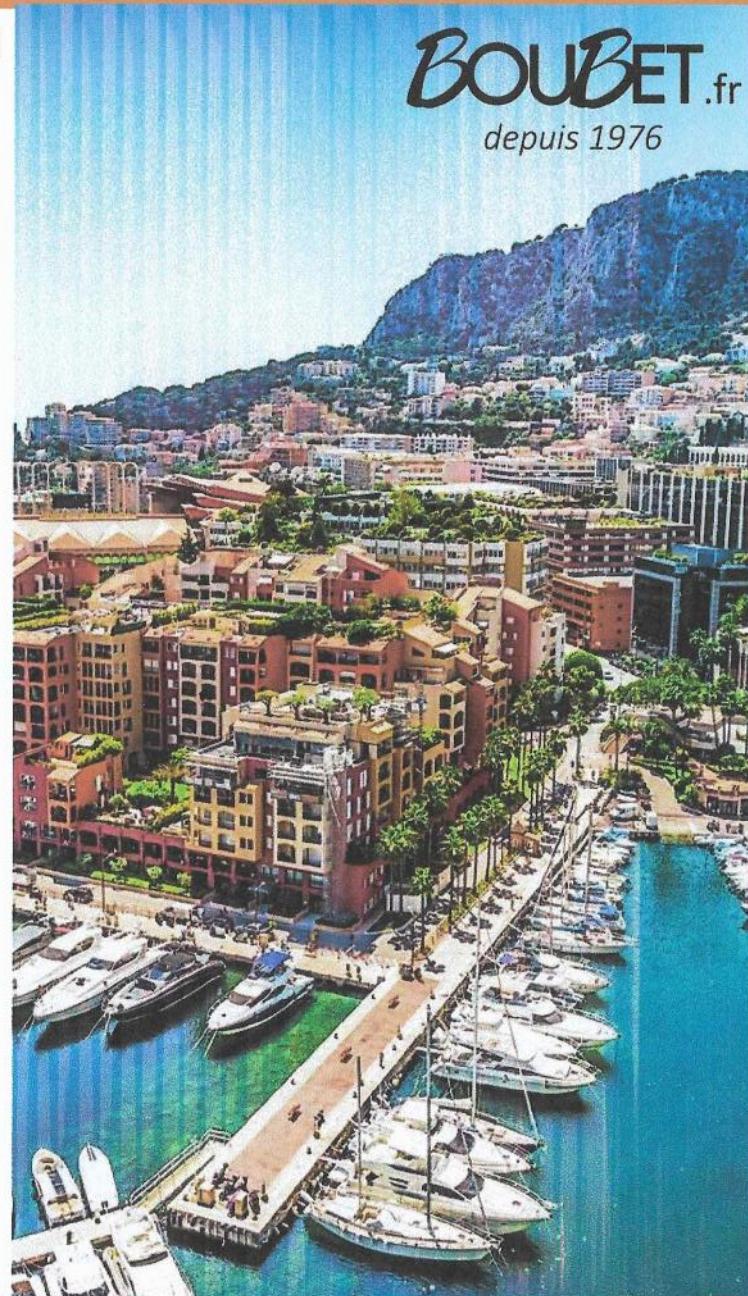
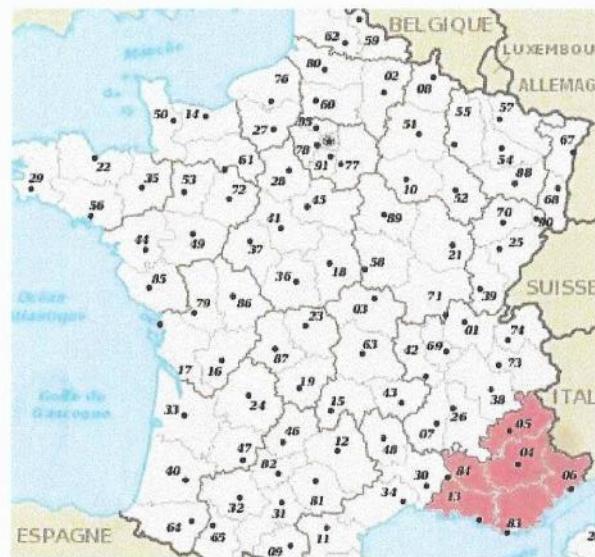
us pouvez ajouter

assurance Voyages - Voir tableau ci-joint

La chambre individuelle : 290 €/pers

Notre village vacances

Situé à 800 mètres de Grasse, le village vacances « Les Cèdres » vous accueille dans un magnifique jardin méditerranéen. Chambres supérieures très agréables avec vue sur le parc, séche-cheveux, télévision, coffre-fort, wifi. Restaurant panoramique avec terrasse, salle d'activités et de détente, mini-golf, terrain de pétanque. Animations en soirée.





RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS

le lundi de 14h30 à 17h30
à la permanence 12 rue Béranger 72000 Le Mans

Téléphone : 02 43 87 79 51 - Portable : 06 87 14 09 36
E-mail: lsr-sarthe000@orange.fr

Date limite d'inscription : lundi 15 Sept. 2025

RÈGLEMENTS :

Inscriptions avec un chèque de 10 €/pers pour frais de dossier à l'ordre de LSR 72

- + 1 chèque de 490 €/pers, encaissé le 22 septembre 2025
- +1 chèque de 500€/pers, encaissé le 10 novembre 2025
- + solde et pourboires encaissé le 22 décembre 2025

Chambre particulière : + 215 €/pers

Conditions billetterie Nice et Menton : la commande des billets sera faite sur la base du contrat et le nombre exact devra être transmis par écrit avant le 15/11/2025. Le montant total des places réservées sera facturé à cette date et, toute réduction de nombre ou annulation après cette date sera dûe et non remboursable.